

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-364

présenté par

M. Kamardine, M. Herbillon, M. Dumont et M. Seitlinger

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	5 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	5 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de la revendication territoriale de l'Union des Comores sur le département français de Mayotte, revendication qui remet en cause la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale de la République et à déposséder nos compatriotes mahorais de leur terre, il est proposé de flécher 5 millions d'euros supplémentaires vers l'action 1 « Coordination de l'action diplomatique » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ». Dans le même temps,

l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 7 « Diplomatie économique et attractivité » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

Cela permettra à la diplomatie française de déployer des efforts supplémentaires en vue de la reconnaissance internationale de l'appartenance de Mayotte à la France et à renforcer la performance, notamment vis-à-vis des États membres de l'Union Africaine, du « Plan d'action franco-français pour la reconnaissance internationale de l'appartenance de Mayotte à la France » établi en coordination avec les élus de Mayotte par la Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en septembre 2020.